Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260507-COM202643-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2026 à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 15
Date de convocation : 29 avril 2026

Le sept mail deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Maxime TIREL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Anna MERCIER, Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Claudie VASSEUR

202643 - Renouvellement du dispositif « Mission Argent de Poche » pour l'année 2026

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, propose à l'assemblée de reconduire le dispositif « missions argent de poche » pendant les vacances scolaires d'été, en partenariat avec le CIAS de Lannion Trégor Communauté. Le CIAS prendrait en charge l'organisation du dispositif (documents non reçus à ce jour). Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 17 ans révolus, la réalisation de petites missions sur le territoire de la commune. Cette action est aidée par la CAF.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie
- Découvrir les structures municipales et les métiers
- Valoriser le travail effectué par ces jeunes

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Ces chantiers contribueront à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités :

- Chaque mission sera réalisée sur une demi-journée
- L'indemnisation est fixée à 5 euros par heure consacrée, soit 15 euros par demi-journée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la mise en place du dispositif "argent de poche"
- **DECIDE** l'affiliation de la commune à la Ligue de l'Enseignement 22 et **AUTORISE** à procéder au règlement de la cotisation correspondante
- **SOLLICITE** l'aide financière de la CAF des Côtes d'Armor
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention tripartite et l'ensemble des documents se rapportant à cette opération

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Claudie VASSEUR
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 13 mai 2026
et publication ou notification le 13 mai 2026